



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT URB-06-03

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 9 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale du règlement suivant :

- **Règlement URB-06-03** modifiant le « Règlement URB-06 constituant le Comité consultatif d'urbanisme » concernant la correction du nom du Service de l'urbanisme et de l'environnement

OBJET : Ce *Règlement* a pour objet de permettre la nomination d'un secrétaire autre que le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour le Comité consultatif d'urbanisme;

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe situés à l'hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site internet de la Ville de Lorraine au www.lorraine.ca.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 10 juillet 2024.

**Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate
Greffière**